

*Approvisionnement d'énergie—Loi*

**M. Wagner:** Vous étiez meilleur avec votre texte.

**M. Olivier:** Je n'en ai pas besoin. De toute façon, monsieur le président, les moyens proposés par le bill C-236 sont raisonnables étant donné la situation à laquelle nous faisons face. Je préfère, monsieur le président, subir des critiques au niveau administratif ou au niveau politique d'une ou de plusieurs provinces, afin que, cet hiver, nos enfants aient chaud, partout au Canada.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur adjoint:** Avant de donner la parole au député de Champlain (M. Matte) puis-je informer la Chambre en conformité de l'article 40 du Règlement des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Simcoe-Nord (M. Rynard)—La santé—La pénurie de gériatres—Les intentions du gouvernement; le député de New Westminster (M. Leggatt)—Les Affaires des anciens combattants—La vente de terrains de l'hôpital George Darby à Burnaby—La représentation de la municipalité aux négociations; le député de Provencher (M. Epp)—Les ressources énergétiques—Réacteurs nucléaires et usines d'eau lourde—Les projets d'aménagement dans l'Ouest—La question des crédits pour la recherche et le développement.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI D'URGENCE SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION D'UN OFFICE DE RÉPARTITION DES APPROVISIONNEMENTS ET LE RATIONNEMENT DES PRODUITS CONTRÔLÉS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que le bill C-236, tendant à prévoir un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

[Français]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole à l'occasion de l'étude du bill C-236. Je ne voudrais certes pas prononcer un discours de la teneur de celui de mon préopinant le député de Longueuil (M. Olivier) qui a réussi le tour de force de se mettre la langue dans l'huile. Au moment où on souffre d'une crise et où l'on parle de pénurie, n'allons pas gaspiller l'huile.

[M. Olivier.]

Monsieur le président, il est toujours un peu curieux de constater qu'un gouvernement ne se préoccupe de problèmes majeurs et essentiels qu'au moment où l'on est plongé dans un état de crise. Voilà la critique que je voudrais faire au début de mes remarques. Le rôle même d'un gouvernement est de prévoir, d'orienter, de faire en sorte que la population ne puisse jamais manquer des choses les plus essentielles comme la nourriture, l'habillement et le foyer et, indirectement, le combustible, l'énergie. C'est, selon la définition même d'un gouvernement, ce qu'il doit faire. Il est donc étonnant de constater qu'à un certain moment on apprend qu'il y a crise, ou encore qu'il est susceptible d'y avoir un état de crise, puisque le gouvernement et le ministre ne nous ont pas mis au courant d'une façon précise des situations qui pouvaient se succéder depuis quelques mois. Il s'en suit qu'on ne sait pas exactement ce qui se produit.

Il nous a semblé la semaine dernière que les sociétés pétrolières dictaient tout simplement les choses au ministre, alors que cela devrait être l'inverse pour un gouvernement véritablement responsable. Et le ministre avouait candidement, la semaine dernière, que la possibilité de crise était fondée sur ce qu'on lui avait rapporté, et non pas sur une étude précise, sur des chiffres où l'on pourrait réellement juger de la situation. Il est allé jusqu'à dire que les entrepôts de Montréal étaient remplis à craquer, de sorte qu'il était actuellement difficile d'amener trop de provisions d'huile ou de pétrole à Montréal, puisqu'il n'y avait pas d'entrepôts disponibles. Il est inconcevable de parler de pénurie, après avoir assisté à l'augmentation effrénée des prix des produits pétroliers.

● (1700)

Monsieur le président, lorsqu'on nous donne comme raison que pour continuer à assurer les approvisionnements réguliers dans le Québec, il y aura cet hiver un problème, car à cause des glaces, certains navires auront de la difficulté à transporter les produits pétroliers à Montréal. Monsieur le président, ce ne sera pas la première fois, en 1973, que nous aurons un hiver au Canada. Comment se fait-il que ce problème n'existait pas l'an passé ou l'année précédente? Comment se fait-il que c'est seulement en 1973 qu'il existe une difficulté de transport à cause de l'hiver? Pourtant, le ministre donnait tout bonnement comme raison qu'il y avait de la difficulté à transporter les approvisionnements nécessaires pour l'hiver, à cause des glaces.

Monsieur le président, c'est à croire que l'on veut absolument nous faire geler, et que l'on reste toujours pris dans les glaces. Je pense, monsieur le président, qu'il y a là une politique de tâtonnement, une politique qui a été tout simplement faite au jour le jour, une politique qui s'est conformée aux ordonnances et aux conseils de la haute finance, de sorte que nous payons depuis quelques semaines et quelques mois des prix exorbitants pour des produits qui n'ont pas coûté un cent de plus que ce qu'ils pouvaient coûter il y a six mois ou un an.

Je crois qu'il est de notre devoir de dénoncer cette situation, et de bien faire voir à la population de tout le pays, comme le mentionnait la motion que nous étudions hier, que le gouvernement a prouvé que sa politique est tout à fait inconséquente depuis plusieurs semaines.

Devons-nous, par conséquent, continuer à poursuivre une politique énergétique qui ne tient pas compte des éléments de base de toute politique gouvernementale? On est à se demander présentement s'il s'agit d'une rareté créée artificiellement, et dans le simple but de faire aug-